

COMMENT LA CIIP EST-ELLE ORGANISÉE ?

SES ORGANES

- l'Assemblée plénière
- le Bureau
- le Secrétariat général
(Christian Berger, secrétaire général,
Daniel Forchelet, secrétaire général adjoint,
Patricia Tais, assistante de direction)



Elisabeth Baume-Schneider (JU)
préside la CIIP depuis mai 2009.

SES CONSEILS CONSULTATIFS

- le Conseil de la coordination
- le Conseil de la recherche en éducation

SES CONFÉRENCES DE HAUTS FONCTIONNAIRES

- la conférence des secrétaires généraux
- cinq conférences de chef-fe-s de service

SES COMMISSIONS PERMANENTES dans des domaines tels que :

- les médias et technologies de l'information
- les moyens d'enseignement et les ressources didactiques
- les questions pédagogiques
- la production documentaire
- l'enseignement spécialisé
- la langue française

SON INSTITUTION

Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP)

Champs d'action principaux :

- coordination et recherche
- conduite de travaux scientifiques
- documentation
- mandats, expertises

>>> www.irdp.ch

Institution de la CIIP jusqu'en 2008, le **Glossaire des patois de la Suisse romande (GPSR)** est devenu un laboratoire du Centre de dialectologie et d'étude du français régional de l'Université de Neuchâtel. La CIIP a conclu un mandat de prestations avec cette dernière.

>>> www.gpsr.ch

SES PARTENAIRES

- le Syndicat des enseignants romands (SER)
- la Fédération des Associations de Parents d'Elèves de la Suisse Romande et du Tessin (FAPERT)
- la Télévision suisse romande (TSR)
et la Radio suisse romande (RSR)

QUELQUES RÉALISATIONS

LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

Elle réalise l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire de la CDIP (*HarmoS*), tout en allant beaucoup plus loin dans certains domaines. En vigueur depuis le 1^{er} août 2009, la CSR institue un véritable *Espace romand de la formation*.

LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND (PER)

Projet de formation complet, couvrant toute la scolarité obligatoire. Introduction à la rentrée 2011.

DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT COMMUNS

- **en mathématiques** : collection pour tous les élèves romands, couvrant toute la scolarité obligatoire;
- **en allemand** : trois collections (*Tamburin*, *Gen@ial*, *Auf Deutsch!*), introduites, avec liberté de choix aux cantons;
- **en français** : collection *S'exprimer en français – séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit* ;
D'ici 2011, introduction de deux collections obligatoires (à choix des cantons) pour chaque cycle (selon *HarmoS*) :
 - cycle 1 (1^{ère} – 4^e année) : *Grindelire* ou *Que d'Histoire !*
 - cycle 2 (5^e – 8^e année) : *L'île aux mots* ou *Mon Manuel de français*
 - cycle 3 (9^e – 11^e année) : *L'Atelier du langage* ou *Français, Livre unique*.

- **en anglais** : choix d'une collection commune, généralisée en principe d'ici 2013 ;
- **dans les autres disciplines** : processus continu d'évaluation des besoins communs à tous les cantons, en lien avec le PER ; introduction progressive de ressources romandes ;
- **dans le domaine de la formation professionnelle** : réalisation et édition d'une centaine de moyens communs, pour tous les métiers.

DES DÉCLARATIONS POLITIQUES

- **« Vers un Espace romand de la formation » (2005)**
Annonce du vaste projet de coordination et d'harmonisation, incluant le plan d'études romand ; ancré dans une convention intercantonale (la Convention scolaire romande ratifiée par les parlements romands en 2008-2009).
- **Finalités et objectifs de l'Ecole publique (2003)**
Réaffirmation des missions d'instruction et d'éducation de l'école, en harmonie avec les différentes lois scolaires cantonales.
- **Politique des langues en Suisse romande (2003)**
Principes et thèses relatifs à la place des langues dans le curriculum, aux objectifs d'apprentissage, à l'évaluation de ceux-ci ou encore à la formation des enseignants.

CIIP

CONFÉRENCE INTERCANTONALE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

Edition 2009

QU'EST CE QUE LA CIIP ?

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) réunit les Conseillers, Conseillères d'Etat, Ministres en charge de l'éducation des cantons de Berne, de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, du Valais et de Vaud.

La nécessité de coordonner le système éducatif est typique d'un pays à structure politique fédérale. Dans le cas de la Suisse, l'article 62 de la Constitution fédérale prévoit que « l'instruction publique est du ressort des cantons ».

Au niveau *national*, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (**CDIP**) assure la coordination nationale dans tous les domaines de la politique de l'éducation et de la politique culturelle.

Créée en 1874, la CIIP est la plus ancienne des quatre conférences *régionales*, au côté de celles du nord-ouest (**NW-EDK**), de Suisse centrale (**BKZ**) et de Suisse orientale (**EDK-Ost**).



QUE FAIT LA CIIP ?

Elle traite des questions de coordination et de coopération intercantionales dans les domaines suivants :

- politiques cantonales de l'éducation,
- formation,
- recherche en éducation,
- affaires culturelles,
- promotion et défense de la langue française (par le biais de la Délégation à la langue française).

PROGRAMME D'ACTIVITÉ

Tous les quatre ans, la Conférence fixe des objectifs dans un certain nombre de domaines, au travers d'un programme d'activité.



PROGRAMME 2009-2012

OBJECTIF PRIORITAIRE

Mettre en œuvre l'**Espace romand de la formation**



(suite)

- Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC)
- Evaluation du travail des élèves
- Transition de l'école obligatoire au monde professionnel
- Statut et image de l'enseignant
- Enseignement spécialisé
- Politique culturelle
- Intégration de la formation vers un développement durable
- Relations école-parents / société

DOMAINES DE COORDINATION

- Plan d'études romand (PER)
- Politique des langues
- Formation des enseignants
- Degré secondaire 2 (culture générale et formation professionnelle)
- Orientation professionnelle, universitaire et de carrière
- Moyens d'enseignement et ressources didactiques
- Production documentaire pour la formation professionnelle



Siège de la CIIP, Neuchâtel

www.ciip.ch

CIIP
Fbg de l'Hôpital 68
Case postale 556
CH - 2002 Neuchâtel

Tél.: +41 (0)32 889 69 72
Fax: +41 (0)32 889 69 73
ciip.srti@ne.ch